



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de
VENDEE GRAND LITTORAL**

Septembre 2021





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire de VENDEE GRAND LITTORAL

ENTRE

- **La communauté de communes VENDEE GRAND LITTORAL**
Représentée par son Président, Monsieur Maxence de RUGY, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 23 juin 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Benoît BROCARD, Préfet du département de la Vendée,
Ci-après désigné par « l'État »,
- **Le Conseil Régional des Pays de la Loire,**
Représenté par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS,
- **Le Conseil Départemental de la Vendée,**
Représenté par son Président, Monsieur Alain LEBOEUF,

d'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes VENDEE GRAND LITTORAL.



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la CC de VENDEE GRAND LITTORAL, le CRTE regroupe les contrats suivants :

- le programme d'appui petites villes de demain passé avec la commune de Moutiers les Mauxfaits et Talmont Saint Hilaire
- le dispositif France services déployé sur le territoire de Vendée Grand Littoral
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Vendée Grand Littoral
- le Contrat Local de Santé de Vendée Grand Littoral en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Achards



Le CRTE reprend également les actions prévues dans le Projet de Territoire de Vendée Grand Littoral, son plan climat air-énergie territorial, son Contrat Local de Santé, etc...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Article 1er - Objet du CRTE de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

Vendée Grand Littoral concentre sur son territoire des joyaux du patrimoine naturel : Havre du Payré, Marais Poitevin, lacs du Graon ou de Finfarine... partageant avec l'océan 30 km de côte, le territoire est particulièrement concerné par les questions liées à la préservation de



son environnement et les transformations climatiques que nous connaissons ces dernières années qui peuvent menacer cette richesse et ses habitants.

En 2017, Vendée Grand Littoral était l'une des premières collectivités de Vendée à s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial. Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire, le PCAET 2020-2026 a été adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2019. Durant la même période, Vendée Grand Littoral, sur la base d'un diagnostic complet et étayé, a rédigé son projet de territoire qui fait de la préservation de son environnement un thème central de ses actions.

1- Politique climat-énergie

Les objectifs stratégiques du PCAET de Vendée Grand Littoral

OBJECTIFS PCAET VENDÉE GRAND LITTORAL	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	-9%	-12%	-27%
Production ENR (taux de couverture)	24%	32%	70%
Emission de GES	-13%	-20%	-55%

Pour atteindre ces objectifs, un plan de 24 actions autour de 6 axes stratégiques et 1 axe transversal a été élaboré :

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

AXE TRANSVERSAL : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air.

2- Politique de préservation de l'environnement

- Réhabiliter et protéger le patrimoine naturel de VGL :
- Développer les modes de déplacements alternatifs :



- Porter un projet de développement urbain cohérent à l'échelle des 20 communes

2.2 Stratégie de développement économique et touristique

Avec ses 20 communes et près de 35 000 habitants, Vendée grand littoral connaît aujourd'hui l'une des croissances démographiques les plus importantes des Pays de la Loire. Porté par une demande plus soutenue, le développement économique y représente un enjeu majeur, principal contributeur à l'indépendance financière de ses habitants et à l'amélioration de la qualité de vie. L'économie du territoire est portée par deux vecteurs bien identifiés, interdépendants, qui bénéficient chacun d'une stratégie de renforcement et de développement :

- L'économie traditionnelle représentée par les entreprises artisanales, de production, de services dont les enjeux sont d'accéder à une offre foncière abordable, des ressources humaines formées, un réseau de communication moderne
- L'économie touristique très importante sur notre territoire littoral, dont les enjeux sont d'exister en tant que destination au niveau national, d'offrir à ses professionnels les moyens de renforcer leur attractivité, d'adapter les expériences aux besoins des visiteurs

Afin d'optimiser cet accompagnement, elle a écrit et adopté à l'unanimité, en janvier 2019, son Projet de Territoire 2019-2030, suivi quelques mois plus tard par la validation de son Schéma de Cohérence Territoriale qui indique les priorités de développement du foncier à vocation économique notamment.

Le volet portant sur la politique économique a été construit en tenant compte des caractéristiques propres au territoire (historique économique, présence de communes rurales et littorales, etc.) et d'un environnement qui connaît de nombreuses et profondes mutations (changement du cadre réglementaire avec la loi Notre, révolution numérique, transition écologique, mondialisation des échanges commerciaux, etc).

Le schéma de développement touristique a quant à lui élaboré fin 2018, à l'issue des Ateliers du Tourisme mené par Vendée Grand Littoral. Il sert depuis de fil rouge aux actions du territoire dans ce domaine.

2.3 Stratégie de cohésion du territoire

Dans les deux prochaines décennies, la population connaîtra une croissance record de près de 20%, sachant que les prévisions indiquent que cette dynamique se poursuivra jusqu'en 2050. La proximité du littoral, la clémence du climat et le dynamisme de la Vendée captent de nombreux nouveaux arrivants, majoritairement des couples âgés à fort pouvoir d'achat mais aussi de jeunes familles attirées par le cadre de vie. La capacité du territoire à répondre aux défis des nouvelles populations sera cruciale pour la qualité de vie en Vendée Grand Littoral.



Pour faire de cette croissance démographique une vraie opportunité de développement pour le territoire, Vendée Grand Littoral va déployer une stratégie d'accueil pour toutes les générations, garantir l'accès aux services de proximité, encourager l'essor d'une offre sportive et culturelle cohérente et ambitieuse et assurer l'équilibre d'un environnement d'exception.

Cette stratégie se déploie autour de 5 axes :

- Accueillir toutes les générations
- Assurer l'accès aux services de proximité
- Dynamiser l'offre culturelle, naturelle, patrimoniale...
- Le sport santé pour tous
- Réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements
- Faciliter l'accès des habitants et touristes aux soins

Article 3 – Priorités d'action et mise en oeuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL sont présentées **en annexe 2**. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Priorités communales : chaque commune a, à son échelle, construit une réflexion dont les projets de mandats sont en général l'expression sous forme de plan d'actions. Nous ne pouvons dans ce document reprendre point par point l'ensemble de ses visions, projets ou plan d'actions. Illisible, le document ne gagnerait pas en qualité.

Par contre, à leur niveau, chaque Commune de Vendée Grand Littoral contribue à répondre à des besoins liés à de grands enjeux de développement, de préservation, de lien social. Aussi ce document reprendra pour chaque action prioritaire, un item « projets communaux », visant à ne pas omettre le développement porté par les communes dans le CRTE.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE, **telles que définies dans le projet de territoire**, sont les suivantes :

Action n° 1 : PRESERVER L'EQUILIBRE D'UN ENVIRONNEMENT D'EXCEPTION

Indicateurs : volume de réduction des gaz à effets de serre, Gwhatt d'ENR produits, linéaire de pistes cyclables, nombre d'aires de co-voiturage, consommation d'espace

Projet 1 : Accompagner la labellisation Grand Site de France du Havre du Payré



Projet 2 : Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile individuelle (déployer le schéma vélo, promouvoir le co-voiturage, proposer une offre de transport collectif...

Projet 3 : Mettre en œuvre un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Projet 4 : Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Projet 5 : Développer les unités de production d'Energies Renouvelables

Projet 6 : favoriser la transition énergétique du patrimoine bâti du territoire

Projet 7 : Projets communaux

Action n° 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Indicateurs : Nombre de créations d'entreprises, nombre d'emplois créés, nombre d'escales dans les ports, etc.

Projet 1 : Port Bourgenay demain

Projet 2 : Le Port de Jard sur Mer demain

Projet 3 : Aménager les zones d'activités économiques communautaires

Projet 4 : Développer la filière « Nautisme »

Projet 5 : Développer l'offre et l'attractivité commerciale

Projet 6 : Projets communaux

Action n° 3 : FAVORISER LA COHESION SOCIALE

Indicateurs : Nombre de logements d'ainés sécurisés, nombre de places d'accueil du jeune enfant chez les assistantes maternelles ou en structures collectives, nombre de partenaires présents à FS, nombre de professionnels de santé présents sur le territoire

Projet 1 : Mettre en place un schéma gérontologique intercommunal

Projet 2 : Accompagner le 4^{ème} âge dans la sécurisation de leur lieu de vie

Projet 3 : Faciliter le rôle de « parents » et accompagner les enfants

Projet 4 : Développer l'offre de services à FRANCE SERVICES



Projet 5 : Poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS)

Projet 6 : Mettre en place le projet sportif intercommunal

Projet 7 : Projets communaux

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier



avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

5.2. La Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL

En signant ce CRTE, la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).



L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région des Pays de la Loire apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET. »

5.5. Le Conseil Départemental de la Vendée

Le Conseil Départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;



examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;

étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.



Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le mardi 28 septembre 2021

Pour le préfet de la Vendée,
le sous-préfet des Sables d'Olonne

Johann MOUGENOT

La Présidente de
La Région des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

Le Président de VENDEE GRAND
LITTORAL

Maxence de RUGY

Le Président du
Département de la Vendée

Alain LEBOEUF



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Synthèse du diagnostic de territoire de Vendée Grand Littoral (2018)

Sources :

- Diagnostic et DOO du SCOT
- Diagnostic de Territoire - CD85
- Diagnostic PCAET (SCOT)
- Candidature programme LEADER 14-20
- Portrait INSEE
- Atlas démographique, économique et social de l'Observatoire économique social et territorial de la Vendée
- Bilan tourisme Vendée Expansion
- Rencontres Tourisme Vende Grand Littoral
- Observatoire de l'Habitat (ADILE)
- Données marché du travail – Pole emploi
- Données CAF
- Données URSSAF
- Diagnostic 2017 ARS

Le territoire est un espace géographique, systémique, composé de différents secteurs fortement interactifs, qui peuvent être isolés pour simplifier la compréhension. Ainsi dans le cadre du diagnostic



de VGL, le territoire a été segmenté en 10 domaines. Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une analyse factuelle et d'une interprétation aidant à la compréhension et à la détermination des problématiques, c'est-à-dire des situations/paramètres pouvant réclamer la mise en œuvre d'une réponse par l'initiative privée ou publique.

- Démographie
- Emploi
- Economie
- Tourisme
- Urbanisme Logement
- Commerce
- Services
- Réseaux Transport
- Culture Sport Loisirs
- Environnement



Démographie

SWOT

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Population très dynamique (+2,2% sur 2008-2013 notamment en zone rétro littorale	Solde naturel négatif du fait du vieillissement de la population : 27,1% de + de 65 ans 23,8% de - de 25 ans	Forte migration : 93% de la croissance est constituée de l'apport de nouvelles populations (80% en Vendée)	Forte pression migratoire des + de 60 ans qui impacte d'autres composantes (logement, foncier, dépendance, médecins...)
	Effritement de la jeunesse du territoire (-26 ans) : -0,5% en 5 ans passant de 24,3% de la population à 23,8%.	Projection de hausse de la population : + de 20% à horizon 2027 (Projet régional régional de santé)	Forte diminution du nombre de naissance entre 99-08 et 08-13 : perte de 1000 naissances par an (2585 -> 1555) DOUBLE SIGNAL Taux de natalité en baisse depuis les années 70
Un revenu médian dans la moyenne du niveau régional (Vendée 19184 €/UC). Une revenu moyen supérieur sur les communes littorales, plus faible en rétrolittoral mais proche de la moyenne	Taux de pauvreté supérieur sur les communes situées à l'est du territoire		
la zone rétrolittorale est à contrario plus jeune et dynamique en terme de population. Ex : indice de jeunesse de La Boissière : 1,62	la zone littorale affiche des Indices de jeunesse très faible (jusqu'à 0,16 pour Jard)		Tendance à la hausse des + de 60 ans 38% de la pop vs 28% en Vendée

Faible proportion de familles monoparentales (5% vs 8,7% en Vendée et 14,1% en France)

23% de couple avec enfant vs 30 % au niveau du Dpt

Analyse

La croissance de la population est globalement dynamique à l'échelle vendéenne. Pour Vendée Grand Littoral cette situation est encore plus vraie puisque ce territoire avec la couronne nantaise, est celui qui gagnera le plus en population dans les 20 prochaines années. Pour autant ce constat paraissant flatteur, est à pondérer. En effet ce dynamisme démographique masque l'affaiblissement de la vitalité du territoire. Avec un solde naturel négatif, Vendée grand Littoral se caractérise par un solde migratoire très important, principalement des personnes âgées en fin d'activité. Ainsi l'âge moyen augmente fortement et le nombre de naissance s'effondre.

La richesse de la population est équivalente à celle des foyers au niveau régional et national. Comme pour la croissance démographique, cette situation masque des réalités diverses. Ainsi la zone littorale est relativement aisée, mais peut recéler une certaine pauvreté pour des personnes âgées sans complément de ressources. La zone rétro littorale est quant à elle moins à l'aise financièrement. Un gradient est clairement visible entre le littoral et le rétro littoral, mais également entre l'est et l'ouest, dans lequel il est possible de distinguer l'appauvrissement de la population à mesure que l'on s'approche de la zone de Luçon.

La zone rétro littorale constitue le poumon démographique de Vendée Grand Littoral. C'est dans ce secteur que de jeunes couples peuvent s'installer, à proximité des zones pourvoyeuses d'emplois et sur un secteur plus attractif au quotidien. Les territoires littoraux se dévitalisent par manque de jeunesse. La situation doit être contrée pour éviter que les communes côtières deviennent des cités dortoirs estivales et ne perdent définitivement leurs écoles, situation qui éloignera certainement pour le long terme, l'implantation de jeunes ménages.

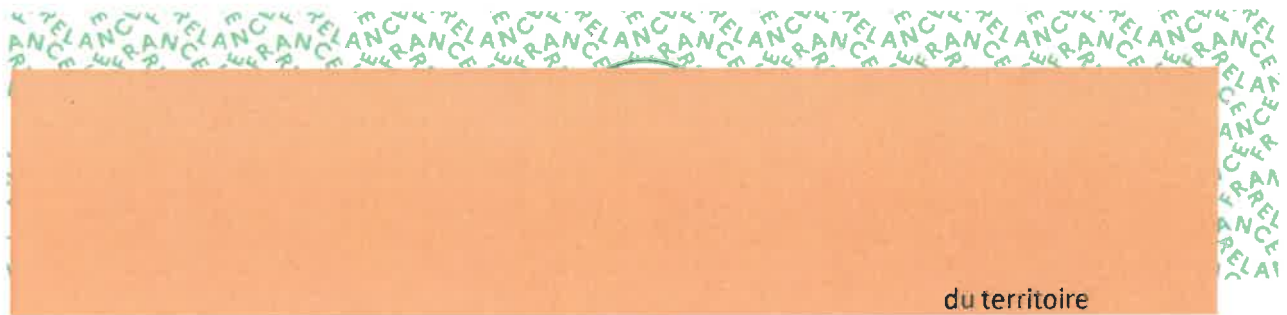
Les Enjeux repérés

- La qualité d'accueil des nouvelles populations sur le territoire
- le renouvellement de la population par le solde naturel
- le maintien des écoles dans les communes
- La pérennité de la qualité de vie des anciens (4ème âge)
- la captation des dépenses des hauts revenus sur le territoire
- la fragilité d'une frange de la population "cachée" (silencieuse) en milieu rural



Emploi

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
12786 actifs : population active en hausse notamment pour les femmes	Taux de BRSA > à celui du Dpt 1,46% vs 1,34%. +28% entre 2011 et 2015 pour l'est du territoire	Rapport inactif/actif qui s'améliore surtout en zone rétrolittorale : indice de dépendance économique : Littoral 110, rétrolittoral 80-90, Vendée 107	Tendance à la baisse du nombre d'agriculteurs (3,8% de la pop active vs 5% en 1999)
Emploi durable (+ de 6 mois) plus faible qu'en Vendée, mais en forte progression à 31,6% (48% en Vendée)	Zone d'emploi avec le plus haut taux de chômage de la Vendée (8,9% au T4 2017 contre 6,8% en Vendée et 8,6% en France) Nombre d'emplois reste assez faible : 68 emplois pour 100 actifs, vs 87/100 en Vendée 7436 emplois sur le territoire (2013)	Forte baisse du chômage de la zone d'emploi sur la dernière année (-1,1%)	mais hausse en VGL, avec +1,1% de chômeurs à décembre 2017 : 3363 demandeurs d'emploi dont 90% en cat ABC
Surreprésentation des entrepreneurs (11,7% vs 7% en Vendée) et sous représentation des ouvriers (26,3 vs 32%)	Population ouvrière concentrée dans l'est du territoire	VGL : Terre d'entrepreneurs	Faible présence d'entreprises de taille importante, pourvoyeuse d'emplois (notamment faiblement qualifié) et structurant un cortège de sous traitant Le nombre d'actifs du territoire se déplaçant sur la Roche pour y travailler a augmenté de 70% depuis 2000 Dynamisme du secteur nord est; +100% sur Olonnes entraînant le dynamisme de l'ouest
	Plus de seniors et de DELD en cat A qu'au niveau départemental	OEE tertiaire : +39,3% pour 1013 offres soit 90% des offres le tourisme structure l'offre : accueil tourist., cuisine, restauration, personnel d'étage...	



du territoire

Analyse

Si la Vendée peut se targuer de connaître un chômage très faible, ce n'est pas le cas de Vendée Grand Littoral. Premièrement le taux de chômage y est plus élevé qu'au niveau national, et cette situation a tendance à s'aggraver à contrario du mouvement de ces derniers mois au niveau national. Secondairement, le nombre de BRSA est plus fort qu'en Vendée, et augmente, notamment pour les communes rétro littorales de l'est du territoire. Le nombre d'emplois à pourvoir est plus faible et la saisonnalité ne permet que de passer "l'année".

Le dynamisme de l'emploi est insuffisant pour le nombre d'actifs du territoire. Les actifs vont rechercher de plus en plus leur emploi à l'extérieur du territoire. Sur le territoire, l'offre d'emploi est essentiellement concentrée sur des emplois tertiaires, orientés vers la réponse au besoin touristique. Les seniors sont plus qu'en Vendée touchés par le chômage. Population plus fragile que les autres au regard de l'emploi. Ils peuvent rapidement s'enfermer dans le chômage de longue durée.

Autre conséquence, le faible taux d'emploi/actifs peut faire craindre la fuite des actifs vers des territoires plus prospères, et donc l'accélération de l'émigration des jeunes couples.

Outre l'exportation de leurs compétences, les actifs du territoire ont réagi différemment en devenant leur propre employeur comme le montre le taux très important d'entrepreneurs. Se posera inévitablement la question de la survie de ces très petites entreprises (ou autoentrepreneurs) et à termes leur éventuelle transmission.

Cette situation ne doit pas faire oublier le gradient de développement ouest - est, dans lequel on peut lire que plus on s'éloigne de l'axe La Roche/la Mothe/Les sables, plus les territoires sont ouvriers et fragiles.

Les Enjeux repérés

- L'augmentation du nombre d'emplois disponibles sur le territoire
- La baisse du taux de chômage qui évolue à contre sens de la reprise notamment pour les seniors
- la solidité et la pérennité des TPE/PME (jeunes entreprises, transmission...)
- Le raccrochage social d'une partie de la population éloignée de l'emploi
- l'attraction des actifs par des territoires plus dynamiques économiquement
- L'absence de major de l'économie, de chef de file, ou de dynamique identifiable
- le décrochage de l'employabilité d'une partie du territoire



Economie

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Si Talmont polarise la majorité de l'emploi du territoire, plusieurs autres communes concentre plus de 500 emplois (moutiers, jard, longeville et angles)</p> <p>Pole d'emploi intermédiaire à TSH, 20ème Commune de Vendée en nb d'emploi : 2474 emplois en 2014</p>	<p>Déséquilibre marqué entre emploi présentiel et sphère productive (72,6%/27,4%) (Vendée 59%, France 64%)</p>		<p>Risque de fragilisation de l'économie de plus en plus monofonctionnelle</p> <p>Une notoriété économique en défaut</p> <p>Une stratégie économique à construire vs des territoires voisins ambitieux</p>
<p>Agriculture malgré tout dynamique : élevage/polyculture</p> <p>TSH site de production conchylicole</p>	<p>Baisse de la SAU de 2,8% sur 2000-2010, mais hausse de la SAU moyenne des exploitations</p>	<p>Hausse de la demande pour de l'achat direct et une nouvelle manière de consommer</p>	<p>Baisse continue des exploitations agricoles et des emplois agricoles</p> <p>OEE -20% sur l'agriculture</p>
<p>Très bon développement de l'industrie (+281 emplois) a contrario des autres territoires de Vendée (portée par l'agroalim)</p> <p>L'administration/enseignement/sociale et l'hébergement restauration compte chacun d'eux pour près du quart des emplois du Talmondais, le transport et l'entreposage remplace l'hébergement restauration dans le Moutierois</p>	<p>La tendance à la baisse du nb de construction a abouti à la baisse importante des effectifs du Bâtiment (plus de -20% sur 5 ans)</p>	<p>Tendance à la reprise de la dynamique de constructions sur le territoire + encouragement aux économies d'énergie</p>	
<p>Présence de 2 ports de plaisance sur le territoire qui représente un formidable potentiel d'image et de développement pour le territoire</p>	<p>Le port de Talmont situé dans une zone de résidences secondaires, a du mal à devenir un lieu de vie attractif en dehors</p>	<p>Développement de l'économie liée au nautisme et aux activités maritimes</p> <p>L'encombrement</p>	<p>La demande d'une nouvelle génération de plaisancier qui menace l'offre présentée par le port de Jard</p> <p>Un projet de ports à</p>



Les Enjeux repérés

- le maintien de la dynamique d'installation d'entreprises
- La hausse de la part des entreprises de production sur le territoire – dépendance tourisme
- l'identification du territoire comme « terre de développement économique »
- le maintien d'une agriculture durable de proximité et pourvoyeuse d'emploi
- la préservation des moyens de productions agricoles
- L'image nautique de Vendée Grand Littoral et l'attractivité des deux ports du territoire
- Le développement des activités économiques connexes liés aux ports (économie Bleue, Commerces...)



Tourisme

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>L'économie touristique est un élément fort et structurant de l'économie du territoire</p> <p>Il représente 32% du marché total (CA) du territoire soit un apport supplémentaire d'~130 M€ (comparativement : Achards 8%)</p>	<p>Un territoire pris entre des places fortes historique du tourisme en vendée : les Sables et la tranche sur Mer</p>	<p>La Vendée territoire d'attraction pour le tourisme.</p> <p>Le territoire s'identifie à une "marque" forte et reconnue</p> <p>la Vendée 1ère destination touristique de la façade atlantique, avec des nuités en hausse depuis 2012</p>	
<p>100 000 places d'hébergement dont 40 000 du secteur marchands(camping (52), meublés de tourisme (989), ch d'hôtes (100)) 2ème ou 3ème territoire de Vendée</p>	<p>Une offre assez faible en Hôtellerie traditionnelle notamment haut de gamme (2% contre 4% au niveau départemental)</p>	<p>Hausse de la demande sur l'hôtellerie de plein air (public français 28% en 2017)</p> <p>Une forte attirance des entreprises pour le tourisme d'affaire. Les jardins de l'Atlantique leader en Vendée</p> <p>Suprématie du Web, de l'Image, Storytelling et Réseaux Sociaux (Arino)</p>	<p>La dégradation ou déqualification de la qualité de l'offre d'hébergement en raison d'un manque d'investissement (hotellerie de plein air, Pierre et Vacances...)</p>
<p>Une offre de services touristiques répartie sur l'ensemble du territoire y compris en rétro littoral.</p> <p>Présence de sites majeurs du tourisme Vendéen</p> <p>250 km de circuits de randonnée</p>		<p>Une demande plus forte pour les formes de consommation touristiques culture et nature : rando, vélo, glisse</p> <p>Un territoire disposant de nombreux atouts</p> <p>La Vendée nouvelle terre de glisse</p>	<p>Une concurrence touristique mondiale et urbaine de plus en plus séduisante et agressive y compris sur les créneaux jusque là réservés aux campagnes</p> <p>Une demande de plus en plus spécialisée et différenciée</p> <p>Internet, moyen indispensable pour réserver ses vacances</p>
<p>Evolution positive de la fréquentation des hébergement par la clientèle française et</p>			<p>Risque d'érosion de la fréquentation britannique (Brexit)</p>

étrangères (britannique,
néerlandais, allemands...)

Analyse

Les principaux défis identifiés pour notre territoire apparaissent au nombre de trois :

- Le développement d'un tourisme « d'expériences »
- L'émergence de nouvelles exigences
- L'accroissement de la notoriété de la destination Vendée Grand Littoral

Le développement d'un tourisme« d'expériences »

Après des années de développement d'un tourisme de masse, la clientèle est aujourd'hui majoritairement en demande de séjours authentiques, originaux, qualitatifs, sur-mesure, thématiques. Sur notre territoire par exemple, il apparaît de plus en plus que le littoral n'est plus un argument suffisant pour attirer et satisfaire les touristes. Il semble plus que jamais nécessaire de miser sur l'événementiel, de proposer des séjours autour de thématiques porteuses (nature, vélo, glisse, patrimoine, gastronomie...), de faire découvrir le territoire par ses habitants (artisans, producteurs, artistes...), de développer des pratiques sportives qui permettent une immersion dans la nature... Autant de moyens de découvrir un territoire autrement en vivant de véritables expériences sensorielles.

L'émergence de nouvelles exigences

Ces dernières années, les professionnels notent une véritable montée de l'exigence de la clientèle touristique. Une des conséquences de la généralisation des outils numériques qui permettent notamment aux touristes de poster et consulter des avis et de comparer plus facilement les prestations. Une conséquence également de l'accroissement de la concurrence entre les destinations et les prestataires touristiques. Cette exigence plus pointue nécessite de la part des différents acteurs touristiques une véritable montée en gamme, une recherche permanente de qualité et d'originalité ainsi que le développement d'une véritable culture du service.

L'accroissement de la notoriété de la Destination Vendée Grand Littoral

La Destination Vendée Grand Littoral a été créée en 2017. La notoriété de la destination et son rayonnement restent donc largement à bâtir. Grâce à un nom porteur qui s'appuie sur la marque « Vendée » déjà bien identifiée et la notion de littoral, très riche en termes d'imaginaire, la destination dispose de tous les atouts pour briller. Il s'agit donc de la faire connaître aux clientèles cibles et d'y attacher une identité forte autour des vacances actives, de la nature et de la culture.



Les Enjeux repérés

- L'attractivité et l'identité touristique du territoire dans un environnement concurrentiel
- le maintien/hausse de la dynamique touristique, colonne vertébrale de la vitalité du territoire
- la qualification de l'offre du secteur marchand fortement concurrencé par de nouveaux produits
- le développement d'une image (marque) mêlant économie/territoire et tourisme (tourisme d'affaire)
- le développement d'une offre hôtelière haut de gamme
- La captation et le renouvellement de la clientèle étrangère (langue d'accueil...)



Annexe 2 – Orientations stratégiques

A. Stratégie de transition écologique

Vendée Grand Littoral concentre sur son territoire des joyaux du patrimoine naturel : Havre du Payré, Marais Poitevin, lacs du Graon ou de Finfarine... partageant avec l'océan 30 km de côte, le territoire est particulièrement concerné par les questions liées à la préservation de son environnement et les transformations climatiques que nous connaissons ces dernières années qui peuvent menacer cette richesse et ses habitants.

En 2017, Vendée Grand Littoral était l'une des premières collectivités de Vendée à s'engager dans un Plan Climat-Air-Energie Territorial. Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire, le PCAET 2020-2026 a été adopté par le Conseil Communautaire le 17 décembre 2019. Durant la même période, Vendée Grand Littoral, sur la base d'un diagnostic complet et étayé, a rédigé son projet de territoire qui fait de la préservation de son environnement un thème central de ses actions.

I. *Politique Climat Energie*

Les principaux enjeux climat-énergie du territoire

- Spécificité des territoires ruraux, près de 75% des consommations d'énergie du territoire sont attribuées à l'habitat et aux transports.
- Le territoire est très dépendant des énergies fossiles (carburants, fioul et gaz naturel) qui représentent 55% de l'énergie consommée. Outre l'indépendance énergétique du territoire, la maîtrise de la demande en énergie constitue donc un enjeu primordial pour lutter contre la précarité énergétique de ses habitants.
- 10 % de l'énergie consommée sur le territoire est déjà produite localement par des sources d'énergies renouvelables. Au vu de ses ressources locales conséquentes, le potentiel de développement ENR du territoire est important : solaire, éolien, bois énergie, biogaz...
- Autre conséquence de son caractère rural, les 3 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre du territoire sont l'agriculture, les transports et l'habitat.
- En matière d'adaptation au changement climatique, la préservation de la ressource en eau (en quantité et en qualité), la protection des populations contre les risques (submersion marine, inondations, anticipation sanitaire des canicules...) et l'adaptation des productions agricoles seront cruciales dans les prochaines décennies.



Les objectifs stratégiques du PCAET de Vendée Grand Littoral

OBJECTIFS PCAET VENDÉE GRAND LITTORAL	2026	2030	2050
Consommation d'énergie	-9%	-12%	-27%
Production ENR (taux de couverture)	24%	32%	70%
Emission de GES	-13%	-20%	-55%

Un plan de 24 actions autour de 6 axes stratégiques et 1 axe transversal

Le plan d'actions est constitué de 24 actions cadres, portées par les services de la collectivité mais aussi par des acteurs du territoire. Elles se déclinent autour de 6 axes stratégiques et 1 axe transversal :

AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat

L'habitat est le premier consommateur d'énergie du territoire (45% des consommations).

Vendée Grand Littoral va engager une rénovation énergétique de masse des logements, valoriser l'écoconstruction et la mise en place d'ENR dans le bâtiment et encourager la performance énergétique sur le bâti.

Les actions en cours :

- Mise en œuvre d'un guichet unique de l'Habitat (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique + Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : Ouverture au public le 1^{er} septembre 2021. L'objectif pour les 3 prochaines années sera d'accompagner la rénovation de 333 logements avec un gain énergétique d'au moins 35%.

AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire

L'objectif est de multiplier par 2,5 la production d'EnR d'ici 2026. Pour cela, Vendée Grand Littoral va encourager le développement des ENR, accompagner les projets de méthanisation, solaire ou éolien et favoriser l'émergence d'une filière locale bois-énergie.

Les actions en cours :

- Création d'une société locale de projets avec Vendée Energie pour le développement de la production locale d'EnR (PV, éolien, méthanisation)
- Mise en œuvre d'une Charte Forestière de Territoire pour le développement de la filière bois-énergie (action portée par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan)

AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Pour renforcer son exemplarité, Vendée Grand Littoral va s'attacher avec ses communes, à maîtriser ses consommations d'énergie et à développer les EnR dans son patrimoine bâti et ses flottes de véhicules. Elle va également promouvoir l'éco-responsabilité en interne, s'engager vers un territoire « zéro déchet » et investir le champ de l'alimentation et du



gaspillage alimentaire. Enfin, elle sensibilisera les scolaires et le grand public aux enjeux de la transition écologique.

Les actions en cours :

- Eco-responsabilité de la collectivité : Déploiement d'une politique d'achat durable ; Labellisation Cit'ergie
- Réduction des déchets : Généralisation de la Redevance Incitative sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2022 ; Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Alimentation durable : Projet Alimentaire Territorial (porté par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan)
- Sensibilisation du grand public et des scolaires : Animations scolaires PCAET ; Film documentaire sur la biodiversité locale

AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Vendée Grand Littoral encouragera la mobilité alternative à la voiture individuelle, déploiera la mobilité partagée (covoiturage et autopartage), développera les modes de déplacements doux, facilitera la transition vers des véhicules moins émetteurs et accompagnera les entreprises dans la gestion de leurs déplacements.

L'encouragement de la pratique du vélo constitue une priorité avec l'instauration dès 2019 d'une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et le déploiement d'un Schéma Directeur Vélo sur le territoire.

A noter que la Communauté de communes sera dotée de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité dès le 1^{er} juillet 2021.

AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Vendée Grand Littoral va mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et en énergie mais aussi développer la séquestration du carbone, garantir une ressource en eau de qualité, renforcer la culture du risque et accompagner agriculture et conchyliculture à anticiper les effets du changement climatique.

Les actions en cours :

- Lancement du PLU intercommunal
- Restauration et protection des milieux aquatiques remarquables (CTMA)
- Prévention des aléas de submersion marine (PAPI)

AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable

Pour renforcer une économie locale et durable, Vendée Grand Littoral va s'engager à développer et maintenir les emplois et services de proximité, à favoriser la croissance verte et les actions d'économie circulaire, ainsi qu'à promouvoir la culture environnementale auprès des acteurs économiques.

Les actions en cours :

- Déploiement d'une Stratégie d'Economie Circulaire (ECi)



- Valorisation des productions agricoles locales en circuit court (Projet Alimentaire Territorial)

AXE TRANSVERSAL : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air.

II. *La préservation d'un environnement d'exception*

La Communauté de communes est particulièrement soucieuse de préserver ses trésors naturels. Plus largement, elle se mobilise pour repenser la manière d'organiser le territoire pour prendre en compte la raréfaction des terres agricoles, la disparition des habitats naturels, l'éloignement des services de première nécessité, la disponibilité des énergies et les moyens financiers de la population.

Dans son Projet de Territoire, la Communauté de communes agit sur plusieurs leviers clés pour promouvoir un territoire équilibré et respectueux de l'environnement :

- **Réhabiliter et protéger le patrimoine naturel de VGL :**
 - Territoire côtier en prise directe avec l'activité océanique, mais également territoire de marais, de lacs, et de cours d'eau, Vendée Grand Littoral s'attache à répondre à tous les enjeux de protection et de préservation liés aux milieux aquatiques. Validé en juillet 2020, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations anticipe pour connaître, anticiper, surveiller et gérer les épisodes de crise à venir. Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques participent de la restauration des cours d'eau et marais.
 - Les zones de marais sont parmi les plus belles de France. Déjà reconnu comme tel, le Marais poitevin Parc Naturel Régional et labellisé Grand Site de France devrait être rejoint dans quelques années par les Marais du Payré qui sont entrés dans une démarche de labellisation. Ce site est géré au travers d'un Document d'Objectifs Natura 2000 en cours de renouvellement.
 - Pour protéger la ressource en eau et les milieux naturels, il est également nécessaire de contenir les activités de l'homme et en particulier celles liées au rejet des eaux usées. La Communauté de Communes poursuit son action de rénovation et d'agrandissement des réseaux et unités de traitement entamée le 1^{er} janvier 2020
- **Développer les modes de déplacements alternatifs :**
 - La Communauté de communes souhaite poursuivre le développement des modes de déplacements doux et s'est notamment fixé pour objectif de porter leur part modale à 10% pour les distances inférieures à 5 km d'ici à 2026. A ce titre, Vendée Grand Littoral a, dès 2019, engagé un Plan Vélo pour déployer une politique cyclable globale, cohérente et coordonnée. Le



schéma directeur vélo, adopté le 3 mars 2021, en sera la clef de vôûte et permettra de planifier stratégiquement le réseau cyclable. Les circuits thématiques “ça roule” s’y adosseront pour proposer une découverte des richesses naturelles et patrimoniales du territoire. En parallèle, la Communauté de Communes a mis en place une aide à l’acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) à destination des habitants.

- Le 3 mars 2021, les élus ont délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité. Ainsi, Vendée Grand Littoral deviendra AOM locale le 1er juillet 2021 et amorcera, avec la Région, l’élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité au sein du Bassin auquel elle est rattachée. Elle s’attachera à développer une stratégie pertinente en termes d’échelle et de services.
 - Depuis 2015, Vendée Numérique, en partenariat avec les Communautés de communes de Vendée, a développé les réseaux Haut et Très Haut Débit sur le Département afin d’offrir à tous les territoires et à tous les publics (particuliers, entreprises, services publics...) des accès internet performants et accessibles à tous, notamment en fournissant un accès à la fibre pour tous à échéance 2023. Ainsi, VENDEE GRAND LITTORAL s’est totalement associée au Plan Très Haut Débit du Département porté par Vendée Numérique, pour apporter la fibre pour tous.
- **Porter un projet de développement urbain cohérent à l’échelle des 20 communes**
- En matière de planification urbaine, la communauté de communes Vendée Grand Littoral, est couverte par le SCoT Sud-Ouest Vendéen depuis le 7 février 2019. Celui-ci assure la cohérence des politiques publiques en matière d’urbanisme. Afin, de traduire réglementairement les objectifs de ce document, et de les traduire à la bonne échelle, la communauté de communes Vendée Grand Littoral, est devenue compétente en matière de plan local d’urbanisme en date du 18 mars 2021. Vendée Grand Littoral a pour objectif de prescrire son PLUi sur l’année 2021, afin d’offrir le cadre réglementaire nécessaire à l’aménagement de son territoire pour les prochaines années. Une attention particulière sera notamment portée sur les morphologies urbaines, le respect des densités, la préservation des espaces agricoles et des réservoirs de biodiversité ainsi que sur l’articulation du littoral avec le rétro-littoral.
 - En Parallèle, Vendée Grand Littoral s’est engagée auprès de la commune de Talmont-Saint-Hilaire et de Moutiers-les-Mauxfaits dans le Programme Petites Villes de Demain afin, d’asseoir et de renforcer les deux centralités de notre territoire. Le portage intercommunal offre la possibilité de passer l’échelle de réflexion communale.



B. Stratégie de développement économique et touristique

Avec ses 20 communes et près de 35 000 habitants, Vendée grand littoral connaît aujourd'hui l'une des croissances démographiques les plus importantes des Pays de la Loire. Porté par une demande plus soutenue, le développement économique y représente un enjeu majeur, principal contributeur à l'indépendance financière de ses habitants et à l'amélioration de la qualité de vie. L'économie du territoire est portée par deux vecteurs bien identifiés, interdépendants, qui bénéficient chacun d'une stratégie de renforcement et de développement :

- L'économie traditionnelle représentée par les entreprises artisanales, de production, de services dont les enjeux sont d'accéder à une offre foncière abordable, des ressources humaines formées, un réseau de communication moderne
- L'économie touristique très importante sur notre territoire littoral, dont les enjeux sont d'exister en tant que destination au niveau national, d'offrir à ses professionnels les moyens de renforcer leur attractivité, d'adapter les expériences aux besoins des visiteurs

Afin d'optimiser cet accompagnement, elle a écrit et adopté à l'unanimité, en janvier 2019, son Projet de Territoire 2019-2030, suivi quelques mois plus tard par la validation de son Schéma de Cohérence Territoriale qui indique les priorités de développement du foncier à vocation économique notamment.

Le volet portant sur la politique économique a été construit en tenant compte des caractéristiques propres au territoire (historique économique, présence de communes rurales et littorales, etc.) et d'un environnement qui connaît de nombreuses et profondes mutations (changement du cadre réglementaire avec la loi Notre, révolution numérique, transition écologique, mondialisation des échanges commerciaux, etc).

Le schéma de développement touristique a quant à lui élaboré fin 2018, à l'issue des Ateliers du Tourisme mené par Vendée Grand Littoral. Il sert depuis de fil rouge aux actions du territoire dans ce domaine.

I. Volet développement économique



1-Une politique économique fondée sur les atouts propres au territoire de Vendée Grand Littoral

Le territoire se distingue notamment par le caractère essentiellement rural de ses communes et leur répartition sur l'ensemble du territoire. Suivant ce schéma, l'activité économique y est développée partout avec plus ou moins d'intensité en fonction de la taille des bassins de vie et d'emplois. La politique économique de Vendée Grand Littoral vise à permettre aux pôles existants de continuer à répondre aux besoins de la population en termes d'emplois et de satisfaire sa demande de biens et de services. Elle s'attache également à faciliter le développement d'entreprises qui connaissent pour certaines des développements très importants (exemple à la Boissière des Landes : Prolaser, Srdi, Espace des Marques, etc.).

La réponse à ces besoins se traduit dans une politique économique construite autour de 4 axes majeurs :

- Accompagnement des entreprises dans leur projet en facilitant l'accès au conseil, au financement, à l'emploi.
- Augmentation de la capacité d'accueil des zones d'activités économiques (selon une hiérarchisation des ZAE validée par le SCOT)
- Valorisation de l'offre touristique au travers d'une montée en gamme de l'offre (exemple : hôtellerie haut de gamme) et d'une communication en cohérence.
- Modernisation des infrastructures portuaires (réhabilitation de port Bourgenay et du port de Jard sur Mer) et développement du secteur nautique (exemple : accompagnement d'entreprises dans la filière nautique telle que l'entreprise Eole Performance et son dirigeant qui a participé à la dernière édition du Vendée Globe)

Ces 3 axes de développement participent à une identification du territoire en tant que « Terre d'entrepreneurs » en s'appuyant également sur les atouts suivants :

- Un environnement naturel exceptionnel (sites classés)
- Des équipements essentiels pour une population vieillissante (offre de soins, loisirs, enseignement, etc)
- La dimension humaine des infrastructures (taille des communes, vie associative, etc)

2-Une politique économique qui s'adapte aux évolutions de son environnement

A - Un cadre réglementaire marqué par la loi NOTRe



En renforçant le rôle de coordination des régions en matière de développement économique, en limitant la capacité des départements à intervenir et en imposant un transfert des compétences économiques aux communautés de communes, la loi NOTRe (du 7 août 2015) a déplacé les centres de décisions.

Elle a fait modifier le périmètre des communautés de communes et leurs missions en matière de développement économique : transfert obligatoire de la totalité des ZAE, de la promotion du tourisme, de la politique locale du commerce.... Celles-ci sont aujourd'hui les interlocuteurs directs des Régions, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux. La politique économique de la collectivité s'applique à soutenir une stratégie régionale qui privilégie **notamment l'innovation, le secteur nautique, les initiatives en faveur du développement durable et des outils numériques.**

Les actions de Vendée Grand Littoral pour répondre à cette évolution :

**Aménagement, gestion et animation des zones d'activités économiques présentes sur son territoire (coordination des projets de création de nouvelles ZAE ou d'extension, commercialisation des parcelles, suivi de leur équipement (fibre, giratoire, signalétique, etc.)*

**Accompagnement des initiatives de dimensions intercommunales pour l'animation commerciale.*

**Coordination et promotion d'actions collectives telles que celles du club d'entreprises CELA et toute autre opération favorisant la performance des entreprises (voir convention de partenariat avec la CAPEB, actions sur la transmission d'entreprises, etc.)*

**Conseils aux créateurs, repreneurs d'entreprises et entreprises en développement. Relais d'informations sur les aides régionales (commerce de proximité, investissement numérique, etc.)*

**Soutien financier aux nouvelles entreprises et entreprises en croissance via des prêts d'honneur du réseau Initiative France*

B - Un besoin d'accompagnement renforcé par des mutations technologiques et environnementales

Révolution numérique

Parmi les évolutions majeures auxquelles les entreprises font face actuellement, celle de la révolution numérique est toujours d'actualité. On citera :

*La « révolution de la fibre » : Consciente que les évolutions rapides des télécommunications et notamment la « révolution numérique » nécessitent de nouvelles infrastructures, la communauté de communes au travers de Vendée numérique accompagne les investissements permettant l'accès à la fibre.

*La digitalisation des métiers commerciaux : entreprises et consommateurs développent de nouvelles pratiques conduisant à une relation commerciale omniprésente, 7/7 et omnica-



nale. Les professionnels adaptent leurs façons de vendre (e-commerce et toutes ses déclinaisons), de communiquer (réseaux sociaux, sites, etc), de gérer, etc.

Actions de Vendée Grand Littoral et révolution numérique

**Faciliter l'accès à la fibre, expliquer aux entreprises comment y accéder*

**Accompagner les entreprises dans la digitalisation de leur entreprises (recherche de financement des investissements, formation, etc.)*

Transition écologique

L'année 2015 a été marquée par la tenue à Paris de la 21ème conférence des Nations Unies sur la lutte contre le changement climatique (COP 21). Depuis, une prise de conscience de l'obligation de mener différemment le développement économique s'intensifie et amène les collectivités à agir pour favoriser un développement durable.

Parmi les leviers dont elles disposent, celui de la gestion du foncier à vocation économique. Celui-ci n'est pas inépuisable et les services de l'Etat relayé par les schémas de consommation de fonciers établis par l'intermédiaire des SCOT veillent à ce que cette gestion soit encore plus vertueuse.

Actions de Vendée Grand Littoral et transition écologique

**Veiller à une commercialisation du foncier économique proportionnée au plus près du besoin réel de l'entreprise*

**Construire des ZAE optimisant la consommation de foncier, proposer des solutions nouvelles pour optimiser les espaces (co-voiturage, parkings communs, etc.)*

**Accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs pratiques en vue d'un développement économique plus vertueux au regard des enjeux environnementaux*

3-Une politique économique résolument tournée vers l'avenir

Vendée Grand Littoral anticipe dès à présent le renforcement de ses 4 axes de développement à plus long terme

- **L'accompagnement des entreprises reste incontournable.** Il développera davantage d'animation sous forme collective. Les ZAE sont de petites communautés dans lesquelles les entreprises communiquent facilement de par leur proximité géographique. La collectivité sera amenée à accroître son rôle de facilitateur pour des projets communs (opération commerciales, échange de bonnes pratiques, gestion des déchets, etc)



- **L'attrait du territoire pour les entreprises nécessitera de créer des espaces économiques pour les accueillir.** Les 52 hectares de possibilité d'extension de zone dans les 15 prochaines années validés dans le SCOT sont déjà insuffisants au regard de la pression économique. De nouveaux espaces sont pressentis et donneront lieu à une demande de révision sur les engagements de consommation de foncier actés à ce jour. Parallèlement, la façon d'aménager les zones d'activités doit évoluer (création de parking communs, accompagnement à la création de bâtiment en hauteur moins consommateur de surfaces, etc.) afin d'optimiser cette consommation de foncier.
- **La valorisation de l'offre touristique nécessitera une évolution des métiers** pour tenir compte des changements d'habitude des touristes (connectés, mobiles, géolocalisés de plus en plus agiles avec les outils et services). Le numérique, les évolutions du marketing, les nouvelles tendances conduisent les offices de tourisme vers de nouveaux rôles et donc vers de nouveaux métiers. Ces derniers se concentreront de plus en plus autour de thèmes spécifiques (numérique, qualité, développement durable, mise en scène) et de nouvelles interventions (conseil, réalisation, gestion de projet).
- **La filière nautique va également devoir faire face à de nouveaux enjeux** tels que le vieillissement de la population ou la prise en compte de la sauvegarde du milieu marin. Les infrastructures dans laquelle la collectivité va continuer d'investir devront en tenir compte pour soutenir une filière présentant de belles opportunités de développement.

II. Schéma de développement touristique

Le tourisme constitue la première filière économique de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral avec plus de 130 millions d'euros de chiffre d'affaires et 3 600 emplois. Une place qui s'explique par la concentration, sur notre territoire de 500 km², d'atouts tout à fait exceptionnels : une trentaine de sites de loisirs parmi les plus fréquentés de Vendée, 100 000 lits touristiques, des espaces naturels préservés comme le Marais Poitevin ou le Havre du Payré, 2 ports de plaisance, 250 km de sentiers pédestres, 280 km d'itinéraires vélo...

Le dynamisme de la filière en Vendée Grand Littoral ne doit cependant pas masquer les évolutions d'un secteur bouleversé par deux phénomènes majeurs : l'accroissement de la concurrence entre les destinations et la généralisation des outils numériques.

Pour fortifier ce secteur clé de l'économie du territoire et préparer l'avenir, la Communauté de communes a organisé en mai 2018 ses premières « Rencontres ». Plus de 200 élus et professionnels étaient présents aux Jardins de l'Atlantique pour échanger.



Grâce aux nombreux échanges qui se sont tenus lors de ces « Rencontres », trois axes stratégiques se sont naturellement dégagés pour élaborer et structurer ce schéma :

Affirmer nos filières : nautisme, culture et nature

- En faisant de la Destination une référence dans l'univers du Nautisme et de la Glisse

Avec ses 30 kilomètres de côtes, ses deux ports de plaisance, ses cinq bases de canoës et paddles, ses six écoles de surf, ses deux bases de jetski et son école de kitesurf, Vendée Grand Littoral constitue le terrain de jeu idéal pour tous les amateurs de glisse. Les spots de Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard et Longeville-sur-Mer sont déjà reconnus dans le monde du surf.

- En structurant une filière tourisme « culture-nature » pour en faire un argument majeur de la Destination

Le territoire de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral concentre un patrimoine historique remarquable qui permet de réaliser un voyage à travers l'Histoire de France : Préhistoire (sites mégalithiques, Préhisto' Site), Moyen-Âge (château de Talmont, abbaye de Lieu-Dieu, tour de Moricq...), Temps modernes (château des Aventuriers, château de la Brunière, église de La Jonchère...), Epoque contemporaine (Halles de Moutiers, Maison Clemenceau, bunkers du Bernard...).

A ce patrimoine historique riche et diversifié s'ajoute des sites naturels d'exception. Le Marais poitevin, seconde zone humide de France après la Camargue, est ainsi classé Grand Site de France. Un label que la Communauté de communes et le Département souhaitent décrocher pour le Havre du Payré, autre site naturel remarquable de notre territoire. Bien d'autres espaces naturels jalonnent le territoire et lui donnent son caractère préservé : lacs du Graon et de Finfarine, forêt de Longeville, espace naturel de la Baffardière...

Ces atouts majeurs de la destination Vendée Grand Littoral viennent rencontrer une véritable attente du public pour des vacances en pleine nature.

Affirmer cette filière culture-nature constitue un objectif majeur du schéma de développement touristique. Elle permettra à la fois de mieux identifier notre territoire et ses atouts et d'attirer des touristes à la recherche de vacances actives tournées vers la découverte.

Renforcer notre compétitivité territoriale, en accompagnant les professionnels

Les professionnels restent les premiers acteurs de la compétitivité du territoire, la collectivité se positionne comme un accompagnateur et un facilitateur de cet enjeu.

La Communauté de communes, par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Destination Vendée Grand Littoral, souhaite avec l'évolution des comportements des visiteurs et en particulier l'essor des outils numériques, mieux répondre aux demandes clients et aux attentes des prestataires.

Entre 2 et 3 clients sur 10 ne poussent pas la porte de l'Office de Tourisme, pourtant ils ont besoin d'informations pendant leur séjour pour savoir « quoi faire ? ». L'Office de Tourisme doit donc aller au-devant du visiteur pour que ce dernier trouve une information de qualité, à tout moment avant, pendant et après son séjour.



L'Office de Tourisme est aux côtés des professionnels pour assurer une promotion plus large du territoire où leurs activités seront identifiées mais également les conseiller sur l'optimisation des outils numériques et la présence sur les réseaux sociaux. L'accompagnement peut aussi porter sur la qualification de l'offre afin de mieux répondre aux demandes clients.

Développer l'attractivité et la notoriété de la Destination Vendée Grand Littoral

Vendée Grand Littoral s'appuie sur une marque forte et reconnue : la Vendée. Selon le cabinet Protourisme, la Vendée est dans le top 10 des marques des Destinations Françaises. C'est avec cette locomotive que la Communauté de communes Vendée Grand Littoral souhaite faire rayonner sa Destination au niveau national et international. Les coopérations avec les professionnels, Vendée Tourisme et la Région Pays de la Loire assureront une meilleure visibilité au territoire et favoriseront la notoriété et le rayonnement de la Destination.

Au travers de l'Office de Tourisme Destination Vendée Grand Littoral, la Communauté de communes traduit ce schéma en actions concrètes décrites au fil de ces pages. L'ensemble de ces actions permettra de préparer sereinement l'avenir d'une filière essentielle à l'identité et au dynamisme de notre territoire



C. Stratégie de cohésion du territoire

Dans les deux prochaines décennies, la population connaîtra une croissance record de près de 20%, sachant que les prévisions indiquent que cette dynamique se poursuivra jusqu'en 2050. La proximité du littoral, la clémence du climat et le dynamisme de la Vendée captent de nombreux nouveaux arrivants, majoritairement des couples âgés à fort pouvoir d'achat mais aussi de jeunes familles attirées par le cadre de vie. La capacité du territoire à répondre aux défis des nouvelles populations sera cruciale pour la qualité de vie en Vendée Grand Littoral.

Pour faire de cette croissance démographique une vraie opportunité de développement pour le territoire, Vendée Grand Littoral va déployer une stratégie d'accueil pour toutes les générations, garantir l'accès aux services de proximité, encourager l'essor d'une offre sportive et culturelle cohérente et ambitieuse et assurer l'équilibre d'un environnement d'exception.

Accueillir toutes les générations

Le secteur rétro littoral de Vendée Grand Littoral est particulièrement attractif avec l'installation de nombreuses familles qui optent pour ces communes en raison de leur situation géographique (proche du littoral et de grandes agglomérations) et de prix du foncier accessibles. Sur le littoral, la population est plus fortement marquée par le vieillissement de la population. Le secteur est donc directement impacté par les questions liées à la dépendance.

Pour que chaque génération puisse s'épanouir en Vendée Grand Littoral, la Communauté de communes va déployer des initiatives concrètes d'accompagnement à destination :

- des nouveaux arrivants, pour faciliter leur intégration : assurer la présence de la Communauté lors des accueils de cette nouvelle population, développer la connaissance du tissu associatif,...
- des familles pour leur offrir un cadre de vie qualitatif et dynamique : faciliter les recherches des parents sur l'accueil de la petite enfance, déployer une politique d'accompagnement de conseils auprès des familles et pour tous les âges,...
- des seniors pour les accompagner dans leur quotidien : mettre en place des ateliers de prévention, d'information et de formation collectifs, mettre en place un schéma gérontologique intercommunal,...

Assurer l'accès aux services de proximité



Vendée Grand Littoral, territoire à dominante rurale, a été confronté à la raréfaction des services aux publics entraînant pour la population : multiplication des trajets, complexifications des démarches, sentiment d'isolement... Pour répondre aux défis de la qualité de vie et de la solidarité générationnelle, le territoire doit pouvoir garantir à chaque foyer un accès facilité aux services de premières nécessités : administratifs, médicaux ou de transport.

Dans ce cadre, Vendée Grand Littoral a l'ambition de :

- Déployer un accès à distance des services publics en créant un réseau avec les agents d'accueil et en rapprochant les services de la population, ...
- Conforter les services apportés à la population via France Services par le recrutement d'un conseiller numérique dont le poste bénéficie d'un financement de l'Etat. Ce conseiller numérique aura pour missions prioritaires de :
 - Soutenir les Françaises et les Français dans leurs usages quotidiens du numérique: travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.
 - Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques: s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
 - Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.
- Améliorer les conditions de communications entre la population et les services par des installations de bureaux de consultations numériques, ...
- Améliorer la prise en charge médicale des populations par la mise en place d'un contrat local de santé, en favorisant les consultations à distance, ...

Dynamiser l'offre culturelle, naturelle, patrimoniale....

Le territoire de la Communauté de Communes concentre un patrimoine culturel et naturel remarquable. Si ce patrimoine constitue un atout majeur pour la filière touristique, il peut également être une source d'épanouissement, au quotidien, pour les habitants. L'animation, le partage et la transmission de ce patrimoine, notamment auprès des jeunes générations, représentent des enjeux clés pour Vendée Grand Littoral. Plus largement, la collectivité souhaite porter une réelle ambition culturelle sur le territoire. De même, dans le domaine sportif, la Communauté de communes veut promouvoir auprès de tous les habitants, une offre variée et accessible. Facteur de cohésion locale et d'épanouissement personnel, la culture et le sport vont faire l'objet d'actions concrètes.

Aujourd'hui, le Communauté souhaite faire connaître davantage ce patrimoine aux habitants et, plus largement dynamiser la vie culturelle par :

- *Une mutualisation des médiathèques* en bonifiant les ressources, les accès et en animant ce réseau au profit du plus grand nombre. En effet, l'objectif de Vendée Grand Littoral est d'offrir un service public performant et gratuit, intégrant les nouvelles pratiques culturelles et numériques, garantissant une égalité d'accès à la culture dans une logique d'aménagement équilibré du territoire puis de renforcer le lien social de



proximité par l'action culturelle et l'accès à la connaissance en partenariat avec la DRAC.

- *A destination du public scolaire :*
 - *Une mise en valeur de l'offre patrimoniale, culturelle et naturelle pour favoriser la découverte des sites locaux, pour promouvoir et préserver la biodiversité de ces paysages. Le but est de renforcer la visibilité des acteurs éducatifs travaillant déjà à la transmission des patrimoines et de garantir une cohérence qualitative aux enseignants dans toutes les structures partenaires du projet.*
 - *Plusieurs Communes du territoire ont répondu à l'appel à projet numérique national à destination des scolaires permettant ainsi le développement du numérique éducatif tout en bénéficiant de financements de l'Etat*
 - *Une diffusion cohérente de cette offre pour leur donner envie de découvrir les richesses locales*

Le sport santé pour tous

Vendée Grand Littoral souhaite créer les conditions pour encourager, favoriser et structurer la pratique sportive sur le territoire pour le plus grand nombre en :

- *Bâtissant et coordonnant une offre sportive à destination des maternelles et des élémentaires. Dans le cadre d'une politique sportive pluriannuelle, à l'instar de l'apprentissage de la natation déjà coordonné par la Communauté, cette offre ciblée et équitable aura pour but d'assurer une continuité et une cohérence éducative, de lutter contre la sédentarité, ... Ces objectifs donneront l'opportunité à l'enfant de profiter d'activités adaptées tout au long de son parcours scolaire en s'appuyant sur les infrastructures, acteurs et ressources existants.*
- *Valorisant les équipements sportifs notamment par la labellisation Terre de Jeux 2024 et par l'accueil potentiel d'équipes olympiques et paralympiques dans la nouvelle salle de gymnastique de qualité environnementale*
- *Encourageant les champions de demain par un soutien spécifique (financier, logistique, ...)*
- *Structurant une offre nautique au cœur d'un terrain de jeux sur la façade atlantique et adaptés en rétro littoral pour les amateurs et les experts de sports sur l'eau*

Réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements

A compter du 1^{er} septembre 2021, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral mettra en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celle-ci aura pour objectif de rénover 240 logements sur 3 ans avec les aides de l'Anah. Les enjeux de cette opération sont les suivants :

- Le développement du logement locatif
- L'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement pour faciliter le maintien à domicile
- La réhabilitation de l'habitat indigne ou très dégradé



Faciliter l'accès des habitants et touristes aux soins

Validé en 2019 le Contrat Local de Santé précise dans quelle mesure, le territoire va s'organiser pour répondre aux enjeux d'accès aux soins. Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et le travail des groupes ont amené à retenir 4 axes stratégiques pour le contrat local de santé des deux Communautés de Communes Vendée Grand Littoral et Pays des Achards.

- Axe stratégique 1 : Favoriser l'attractivité du territoire, l'interconnaissance et la coordination des acteurs au service du parcours de santé
- Axe stratégique 2 : Faciliter l'accès aux droits et à la santé pour tous
- Axe stratégique 3 : Améliorer le parcours de santé pour tous, et notamment des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants
- Axe stratégique 4 : Soutenir la prévention, la promotion de la santé et les environnements favorables à la santé

Annexe 3 – Avenant de programmation

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 20...
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition
écologique
passé entre l'État et la CC de ...**



Annexe 4 – Annexe financière

**Avenant de financement annuel
Contrat territorial de relance et de transition écologique
ANNEXE 202.**

ENTRE

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

ET

La Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL
représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule



Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que défini par la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

VU le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

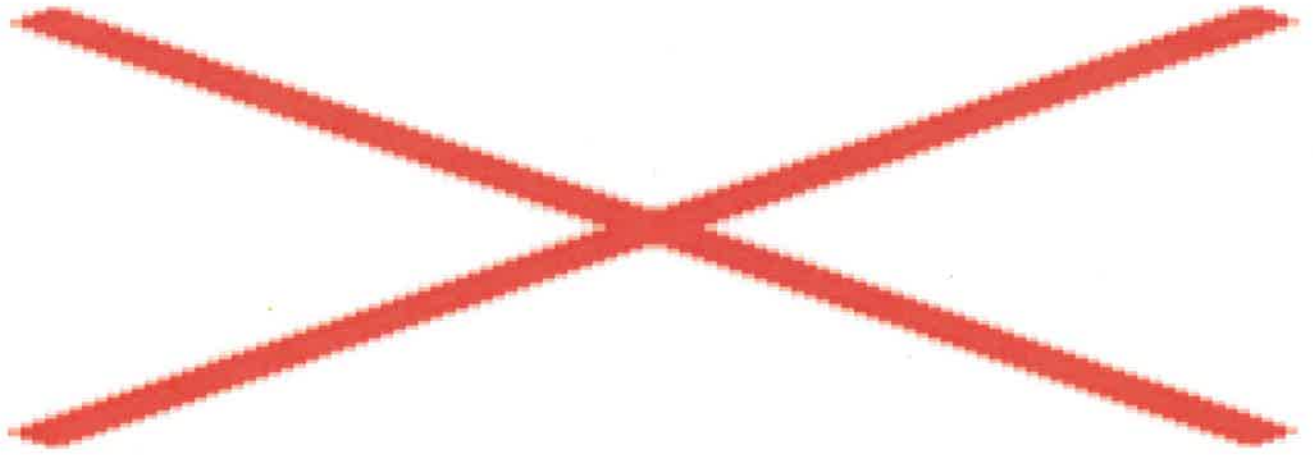
ARTICLE 2 : Suivi

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le

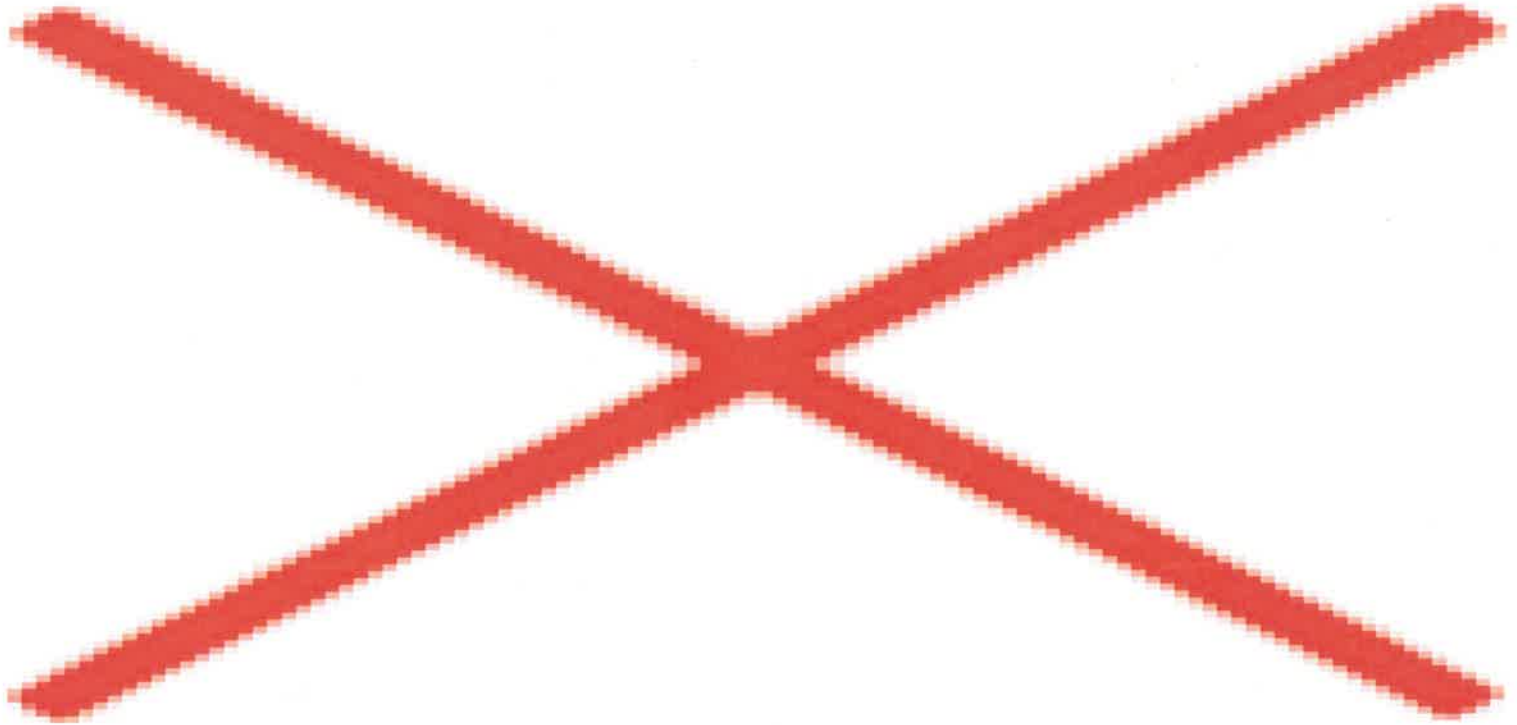
Le préfet de la Vendée,

Le Président de VENDEE GRAND LITTORAL,





Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE





* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.